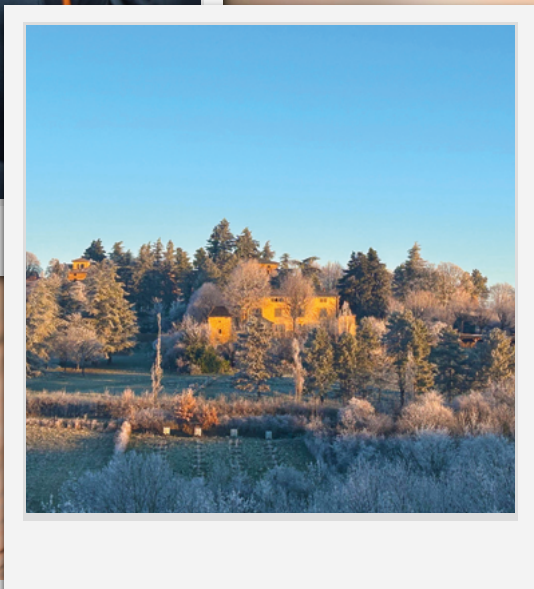
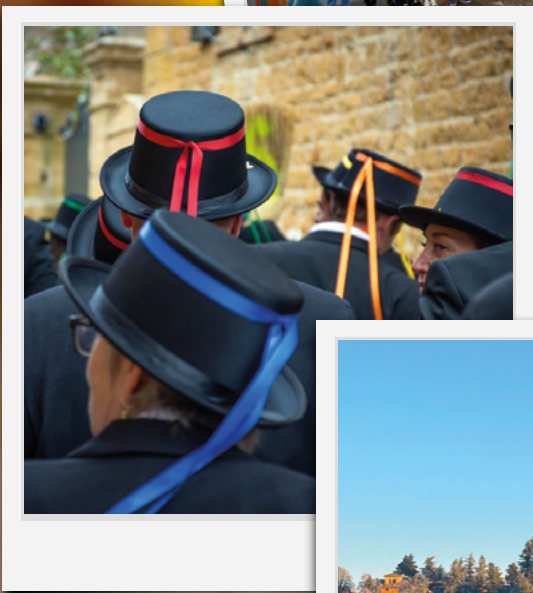
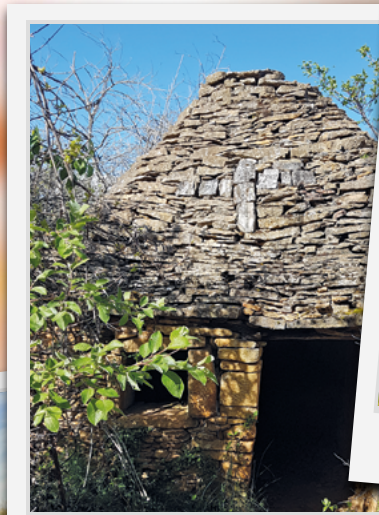


BULLETIN MUNICIPAL

VILLE-SUR-JARNIOUX



**ÉDITION
2026**

VIE COMMUNALE 3-20

Les élus	3
Le personnel communal	3
Finances	4
Les travaux	5
Focus Maison de Santé	6
Auberge de la Place	7
Espaces verts et Fleurissement	8
Cimetière	9
Etat Civil	9
Urbanisme	10-11
Les manifestations	12 à 15
École Sophie Germain	16-17
Conseil Municipal des Enfants	18-19
Périscolaire	20

VIE ASSOCIATIVE 21-26

Sou des Ecoles	21
Forum des Associations	22
ERA	22
Club Canin	22
ASTV	23
La compagnie des Loisirs	23
Les Classes	24
Amicale boule villésienne	25
ADMR	25
Patrimoines et Traditions	26-27

CITOYENNETÉ 28-29

Élections municipales	28
Journée Défense et Citoyenneté	29

L'AGGLO 30-31

INFOS PRATIQUES 32-33

Tri sélectif	32
Déchetterie	32
Ordures ménagères	32
Coordonnées utiles	32
Location de la salle du Tacot	33
Site internet	33

Crédit photos : Mairie de Ville-sur-Jarnioux, associations de Ville-sur-Jarnioux - Illustrations Shutterstock
Conception et réalisation : Cécile Caramelli - Ahlabelleidée !
Impression en 450 exemplaires par DG Promo (Belleville-en-Beaujolais)
Directeur de publication : Gaëtan Lièvre
Rédaction : Municipalité et associations
Parution 2026 - Diffusion gratuite.
Toute reproduction, même partielle, est interdite.

Editorial

Chères Villésiennes, Chers Villésiens,

La municipalité est heureuse de vous proposer ce bulletin annuel revenant sur la vie de notre village en 2025.

S'il est de tradition de faire une revue des réalisations et des intentions à venir, cette dernière édition de la mandature tout comme cet édito resteront, par souci d'équité, un état des lieux exhaustif sans bilan ni présentation de projet.

Les prochaines élections municipales des 15 et 22 mars prochains marqueront la vie démocratique de notre pays et il est important de rappeler que la Loi a fait évoluer le mode de scrutin à Ville-sur-Jarnioux, comme dans toutes les communes de moins de 1000 habitants.

Il n'y a plus de panachage possible, c'est-à-dire que les électeurs sont amenés à voter pour une liste complète et paritaire. Ainsi, quel que soit votre choix, et pour que celui-ci compte, il est important de ne pas rayer de nom ou d'apporter des modifications sur le bulletin de vote.

En ce début d'année, je tiens à saluer l'engagement de l'ensemble des acteurs qui contribuent, au quotidien à la vie de notre village. Membres des équipes municipales et enseignantes, bénévoles des associations, compétiteurs sportifs, voisins vigilants, habitants petits et grands... : chacun concoure au rayonnement de notre commune, aux évènements qui nous rassemblent, aux liens qui nous unissent, au bien-vivre à Ville-sur-Jarnioux.

J'exprime à nouveau ma reconnaissance au personnel communal, qui œuvre chaque jour, souvent dans l'ombre, au bon fonctionnement des services et à la qualité de vie dans notre commune. Leur engagement et leur professionnalisme méritent d'être honorés.

Je formule le vœu, au nom du conseil municipal et en mon nom personnel, que cette nouvelle année vous apporte à tous santé et apaisement, qu'elle soit synonyme d'optimisme et de réussite, et comblée de moments de bonheur partagés avec vos proches.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne année 2026 ainsi qu'une bonne lecture de votre bulletin.

Le Maire, Gaëtan LIÈVRE

LES ÉLUS



Gaëtan LIÈVRE
Maire



Béatrice CARRA
1^{re} adjointe



Jacky ROQUECAVE
2^e adjoint



Sandra TESSANDIER
3^e adjointe



Anne-Laure ARENS-REUTHER
Conseillère municipale



Frédéric BORDET
Conseiller municipal



Céline BOURDIN
Conseillère municipale



Michel DUTREMBLE
Conseiller municipal



Pascale FRAÏROT
Conseillère municipale



Jérôme GREFFET
Conseiller municipal



Pascale LAURENT
Conseillère municipale



Florence MENU
Conseillère municipale



Jean-Yves RIGAUD
Conseiller municipal

Service scolaire



Une école élémentaire
Un accueil périscolaire



Une école maternelle



Un restaurant scolaire

ATSEM **Marie-Odile CHERMETTE**
Entretien des locaux **Aurélie JAMBON, Adeline MEUNIER**
Restaurant scolaire **Aurélie JAMBON, Angélique MERLE, Adeline MEUNIER**
Garderie **Marie-Odile CHERMETTE, Adeline MEUNIER**

LE PERSONNEL COMMUNAL

Service technique



Bâtiments/voies
Alain CHANRION
Espaces verts
Aurélie JAMBON

Service administratif



Direction générale
Nadège CHOPIN
Secrétariat de mairie
Angélique MERLE

FINANCES

Chaque année, le conseil municipal détermine les prévisions des dépenses et des recettes qui seront affectées au fonctionnement des services et aux investissements. Cet acte important est voté généralement en début d'année. Les taux d'impositions (taxe foncière et d'habitation sur les résidences secondaires) sont également déterminés à cette occasion. Cette année, le budget a été voté le 5 février 2026, avant les élections, afin que la prochaine équipe élue puisse se mettre en action immédiatement.

LE BUDGET 2025 EN QUELQUES MOTS

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il représente les dépenses quotidiennes de la commune : les frais de personnel, électricité, eau, entretien des bâtiments, subventions aux associations...

BUDGET D'INVESTISSEMENT

Cette partie regroupe les dépenses faites sur le patrimoine communal : construction et gros entretien sur les bâtiments, la voirie...

EQUILIBRE

Un budget se vote obligatoirement à l'équilibre chaque année civile. Pour investir, la commune doit prélever les sommes nécessaires sur son fonctionnement, percevoir des subventions et éventuellement emprunter.

LE COMPTE FINANCIER UNIQUE

C'est le document qui retrace les opérations de l'année précédente et détermine les soldes devant être repris dans le budget de l'année.

LE BUDGET PRIMITIF

Il ouvre les crédits de l'année et autorise la municipalité à engager son programme d'investissements.

EN QUELQUES CHIFFRES

Les recettes annuelles de la commune sont de l'ordre de 600 000,00€ qui servent à financer les dépenses de fonctionnement.

L'excédent, appelé épargne ou autofinancement, alimente le budget d'investissement. Il est donc indispensable. Il a été de 85 130,00€ en 2024 et sera de l'ordre de 94 500,00€ en 2025.

Les recettes d'investissements sont également abondées par les éventuelles résultats antérieurs, subventions obtenues ou emprunts.

Où vont vos impôts ?

Répartition pour 100 € :

- ⇒ **8,50 €** pour les frais généraux (eau, électricité, frais d'affranchissement, assurances, fournitures scolaires et administratives, maintenance...)
- ⇒ **14,70 €** charge de personnel
- ⇒ **3,00 €** charges courantes (subventions, indemnités élus)
- ⇒ **2,60 €** remboursement d'emprunts (amortissements + intérêts)
- ⇒ **69,70 €** travaux investissement sur les bâtiments communaux (écoles, cimetière, cantine, travaux de voiries, ...)
- ⇒ **1,50 €** acquisition de matériel, mobilier...



TRAVAUX

Quelques travaux réalisés en 2025 :

VOIRIES

TRAVAUX D'ENTRETIEN CURATIF ET PRÉVENTIF SUR VOIRIES :

Montée de chez le Bois, Chemin des Perrières, Montée de la Chataigneraie, Chemin de Graves.

En raison d'un retard de chantier sur une autre commune, l'entreprise Thivent n'a pu intervenir qu'à l'automne à Ville-sur-Jarnioux. Cette saison étant peu propice pour effectuer certaines interventions, l'entreprise terminera les travaux entamés au printemps prochain.

RENOUVELLEMENT DES PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIÈRE :

Une commande a été passée à la suite d'un état des lieux des panneaux manquants, vieillissants ou ne répondant plus aux normes, sur l'ensemble du territoire communal. La livraison ayant tardé, l'installation des nouveaux panneaux a été reportée sur 2026.

ÉCOLE SOPHIE GERMAIN

- Vigipirate s'inscrivant dans la durée, les barrières de police ont été remplacées par des dispositifs pérennes conciliant sécurité et esthétique.
- Réfection de la grille et du portail proposée par le Conseil Municipal des Enfants et réalisée par une équipe d'élus et d'agents municipaux.



ÉGLISE SAINT-MARTIN

Intervention de l'entreprise Horloges Plaire pour le remplacement du dispositif de volée de la grosse cloche, du tintement de la seconde cloche, de la minuterie ainsi qu'une réfection partielle du plancher de sécurité.

AUBERGE

Installation de la terrasse de l'Auberge par l'entreprise Gimaret Paysage.



EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE

Chantier achevé dans les délais pour une mise en service dès la rentrée de septembre 2025 (lire par ailleurs).



MAISON DE SANTÉ

Les travaux suivent leur cours au 36 rue de la Gare.



Importants travaux de démolition et de curage du bâtiment



La Maison de Santé Jean Meyer ouvrira comme convenu ses portes le 2 mars prochain avec l'installation d'un médecin généraliste, suivie de celles de deux autres généralistes en temps partagés.

Un cabinet partagé accueillera une **ergothérapeute** et une **psychologue clinicienne** proposant des soins médico-psychologique et bien être.

Le **cabinet d'ostéopathe** actuellement installé en mairie y sera transféré.

Un cabinet sera occupé par un **pédicure-podologue**.

L'espace kiné ouvrira dans un premier temps avec **2 kinés**.

Enfin, **une orthophoniste** s'installera courant août.

Toutes les modalités pratiques seront communiquées prochainement par les praticiens.

Aperçu des travaux réalisés

VIE COMMUNALE

L'AUBERGE DE LA PLACE

Deux années se sont écoulées depuis le départ d'Éric et Claudie...

Si les premiers mois de fermeture étaient voués à d'indispensables travaux de rénovation (voir notre édition précédente) avant une nouvelle mise en location-gérance, le temps de recherche de nouveaux gérants s'est avéré plus long que l'on ne pouvait l'imaginer.

La conjoncture actuelle suscitant inquiétudes et pessimisme dans le secteur de la restauration, et notamment en restauration dite "traditionnelle", a très certainement contribué au fait que peu de professionnels aient présenté de candidatures correspondantes au lieu et aux exigences du cahier des charges établi. Et ce, malgré un effort de communication dans la presse spécialisée et un accompagnement du Syndicat Mixte du Beaujolais dans la promotion de l'offre.

En effet, le souhait de la municipalité était de sélectionner un profil de candidats expérimentés, certains d'assumer une gestion saine et pérenne de l'établissement, proposant des prestations de qualité, dans la capacité de contribuer au rayonnement de la Commune et surtout ayant la volonté d'incarner le rôle d'acteurs de la vie communale.

C'est donc un choix assumé que d'avoir écarté les candidatures de personnes en reconversion professionnelle sans expérience probante dans le domaine, de celles qui n'envisageaient pas d'ouverture les soirs ou week-end, de celles peu enclin à contribuer à la vie de la commune... Idem pour les projets visant à changer drastiquement l'identité des lieux ou encore à réduire l'activité à celle de type "bar à tapas"...

RÉOUVERTURE EN MARS 2026 !



Image générée par IA - issue du dossier de présentation réalisé par les futurs gérants.



Manon et Matthias, professionnels de l'hôtellerie-restauration, au parcours étoilé si l'on en juge les établissements reconnus où ils ont occupé des postes à responsabilité, ont décidé de se lancer dans le projet de gérer à leur tour leur propre affaire.

La reprise de l'auberge de notre village et son potentiel d'activités à développer leur est apparu comme l'opportunité à saisir : tous deux natifs de la région, ils ont le désir de revenir s'installer à proximité de leur famille et exercer leur métier-passion dans le cadre rural duquel ils sont issus.

Après visite des lieux suivie d'une étude de marché approfondie, le couple est venu à la rencontre du Conseil Municipal en novembre dernier et a fait unanimement excellente impression. Affirmant leur ferme intention de faire vivre l'Auberge de la Place comme véritable cœur du village, ils ont présenté un projet concret et détaillé, plusieurs exemples de leur carte déjà imaginée, ainsi que différentes perspectives d'avenir.

Présentation convaincante, motivation indéniable : engagement scellé.

Ils ouvriront leurs portes en mars prochain, et ce, 7 jours sur 7 dès la matinée, puis au déjeuner et au dîner, pendant quelques mois pour évaluer les habitudes de fréquentation et de consommation, afin d'affiner les horaires et services qu'ils proposeront par la suite.

Villésiens, Villésiennes, souhaitons-leur la bienvenue et soyons au rendez-vous pour leur assurer une réussite pleine et durable dans cette nouvelle aventure parmi nous !

ESPACES VERTS ET FLEURISSEMENT

La commune de Ville-sur-Jarnioux, engagée dans la démarche Zéro Phyto depuis 2018, met en œuvre une gestion différenciée des espaces verts, visant à concilier qualité du cadre de vie et respect de l'environnement. Cette approche permet d'adapter les pratiques d'entretien à chaque site, en fonction des caractéristiques des sols, de la biodiversité et des usages.

Les interventions sont réalisées au bon moment et au bon endroit, permettant de préserver et favoriser la biodiversité. En privilégiant des espèces adaptées à notre climat et en laissant la végétation se développer dans certaines zones, la faune et les pollinisateurs trouvent facilement nourriture et habitat.

Un ajustement annuel dans certains massifs et jardinières permet aussi de réduire les besoins en eau grâce à la plantation d'espèces végétales rustiques, vivaces, résistantes à la sécheresse.

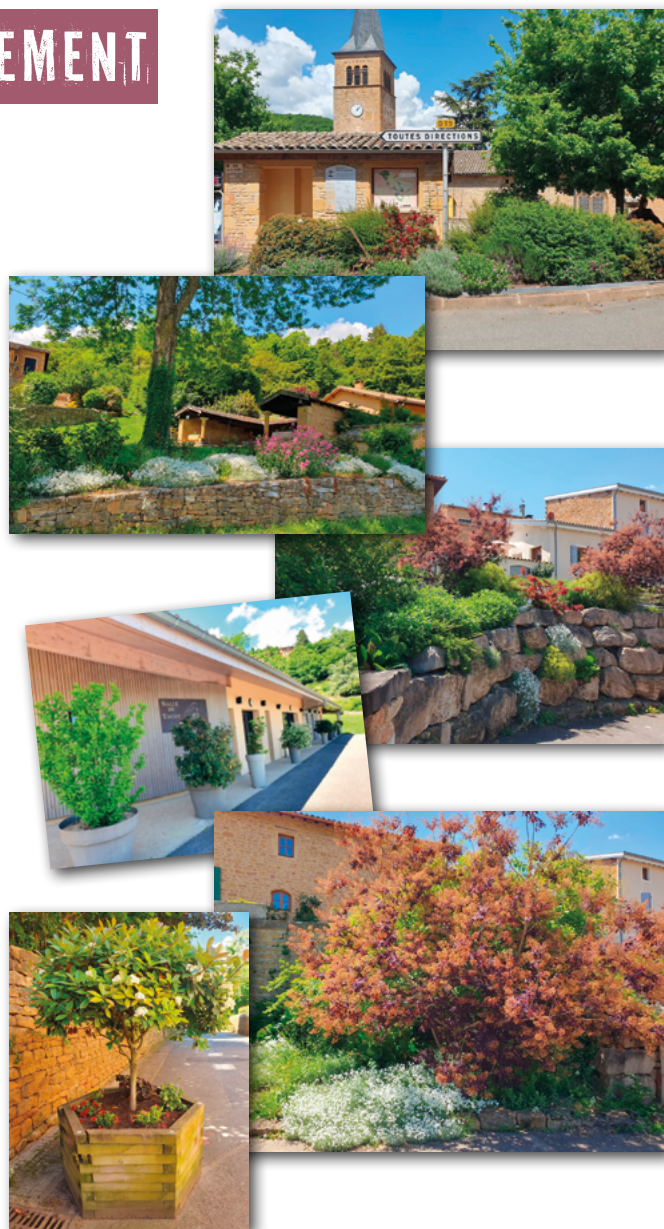
À d'autres endroits, les interventions sont plus fréquentes permettant un cadre de vie sain mais adapté au calendrier, favorisant ainsi le maintien d'une biodiversité sur des zones délimitées comme aux abords des routes ou encore au monument.

CONCOURS FLEURISSEMENT 2025

Le 18 octobre 2025 a eu lieu la remise du prix du Concours de fleurissement et d'embellissement des villages des Pierres Dorées 2025, organisé par le Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées.

Parmi les 23 communes participantes cette année, Ville-sur-Jarnioux a reçu le Prix d'encouragement du jury.

Nous tenons à remercier chaleureusement ceux qui participent à l'embellissement du village avec le fleurissement de leur pas de porte, façades ou jardins ! Nous comptons sur vous encore cette année et les suivantes.



Équipe fleurissement du 14 mai 2025

CIMETIÈRE

Il y a 2 ans, nous vous annoncions entamer 2 procédures distinctes de reprises d'emplacements au sein du cimetière communal.

D'une part pour répondre aux obligations réglementaires relatives à l'espace disponible à consacrer aux inhumations. D'autre part pour disposer d'espaces destinés à de nouveaux aménagements afin de répondre aux nouvelles mœurs en matière de funéraire.

2 ans après, où en sommes-nous ?

PROCÉDURE DE REPRISE DES SÉPULTURES EN TERRAIN COMMUN

Arrivée à son terme, cette procédure a permis la reprise de 29 emplacements par la Commune en janvier 2025. La majorité des sépultures concernées, à l'existence ancienne, se situaient en haut à droite du cimetière.



Les travaux effectués en juillet dernier par l'entreprise SFT-DESMARD consistaient en la dépose des monuments existants et leur évacuation, l'exhumation des corps et la fourniture de reliquaires pour leur transfert vers l'ossuaire communal.

Coût de l'opération : 10 678,00€ HT / 12 813,60€ TTC

Le Conseil Municipal souhaite permettre aux familles qui le désirent de conserver un lieu de souvenir et de recueillement au sein du cimetière, bien qu'elles aient choisi de ne pas faire valoir leur droit à régularisation desdits emplacements.

Ceci fera l'objet d'une délibération conditionnant la possibilité d'apposer une plaque sur un monument dédié à l'ossuaire communal où ont été transférés les défunts.

PROCÉDURE DE REPRISE DES CONCESSIONS À L'ÉTAT D'ABANDON

Pour rappel, cette procédure concerne les emplacements concédés pour une durée de 30 ans ou plus qui ne sont pas encore arrivés à échéance, mais aussi les concessions perpétuelles qui n'ont pas reçu d'inhumation depuis au moins 10 ans, et qui ont cessé d'être entretenues.

49 des 51 concessions initialement estimées en état d'abandon restent sous le coup de cette procédure à la suite du premier constat établi le 12 décembre 2024.

Dans le respect d'un calendrier et de délais incompressibles, les différentes mesures d'information aux familles et de publicité ont été accomplies en date du 28 avril 2025.

Ce n'est qu'au moins 1 an et 2 mois après cette date que le second constat pourra avoir lieu, soit à compter du 28 juin 2026. Ce deuxième constat permettra de reconnaître les tombes remises en état de façon suffisante par rapport à l'état visuel constaté lors du premier constat contradictoire, et les retirer de la liste des sépultures à reprendre.

Un mois après, le Conseil Municipal pourra décider de la reprise des concessions restées à l'abandon et délibéré en ce sens.

Le Maire devra ensuite prendre un arrêté prononçant la reprise desdits emplacements.

Les travaux de reprise pourront débuter 30 jours après.

En d'autres termes, cette procédure pourrait toucher à sa fin au cours du dernier trimestre 2026.

Les procès-verbaux décrivant l'état desdites concessions sont tenus à la disposition des familles. Elles peuvent en demander la consultation en mairie si elles désirent avoir une idée précise de la nature des travaux à effectuer d'ici le second constat auquel elles seront convoquées par voie d'affichage public, et par courrier lorsque leurs coordonnées sont connues de nos services.

ÉTAT-CIVIL 2025

NAISSANCES

- Tom BARGETZY 2 mars
- Jean BESSY 11 mars
- Sacha MEUNIER GOGIBUS 19 mars
- Brune TARTARIN 19 février

MARIAGES

- Audrey GERVASON & Romain-Franck HENCKEL - 11 janvier
- Jean-Philippe PERRIN & Murielle PERRIN - 18 février
- Louise DUGELAY & Maxence BESSY - 18 octobre

DÉCÈS

- Marc HYVERNAT 26 octobre

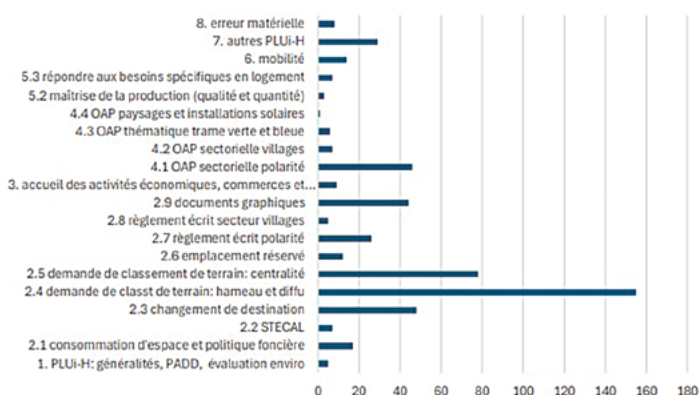
PLUiH

L'élaboration du PLUi-H a débuté en 2018.

Il a été arrêté en Conseil Communautaire le 9 octobre 2024, à la suite de quoi la période de consultations des personnes publiques associées et des habitants du territoire de la Communauté d'Agglomération a pu débuter.

L'enquête publique s'est déroulée du 10 février au 14 mars 2025 permettant à la population de consulter le dossier, rencontrer le commissaire enquêteur lors de ses permanences et formuler remarques et observations sur le registre d'enquête publique. Environ 500 contributions du public ont été enregistrées sur tout le territoire :

Nombre d'observations sur les thématiques du PLUiH



Extrait du rapport d'enquête de la commission d'enquête.

Le rapport d'enquête et les conclusions ainsi que le PLUiH sont consultables en ligne sur le site internet de la Commune et de la CAVBS.



<https://www.agglo-villefranche.fr/vivre-et-habiter/habitat-et-urbanisme/urbanisme/connaitre-les-regles-durbanisme/>



<https://www.ville-sur-jarnioux.fr/pluih-conclusion-de-lenquete-publique/>



Le PLUiH a été approuvé en conseil communautaire le 24 septembre 2025, devenant ainsi le document d'urbanisme de référence pour les 18 communes du territoire de la CAVBS.

Il a été conçu pour répondre aux enjeux environnementaux et démographiques ainsi que pour préserver notre cadre de vie et les spécificités du territoire avec une vision au long terme.

Les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable...) sont désormais instruites selon les règles qui y sont inscrites.

DOSSIERS INSTRUITS EN 2025

• 16 CERTIFICATS D'URBANISME (CU)

Demandes émanant principalement des notaires dans le cadre de ventes immobilières.

Les certificats d'urbanisme informent sur les règles d'urbanisme applicables à un terrain, les taxes et les servitudes.¹

• 11 RENONCIATIONS À PRÉEMPTION SUR 11 DIA DÉPOSÉES

La **D**éclaration d'**I**ntention d'**A**liéner est une obligation du vendeur dans le cas de la mise en vente d'un bien soumis au **droit de préemption instauré en zones U et AU du PLUiH**.

Cette démarche permet à la commune d'examiner l'opportunité d'acheter le bien à la place de l'acquéreur initialement prévu. La commune peut alors décider soit de renoncer à son droit, laissant la vente se poursuivre normalement, soit d'acheter le bien en priorité. Dans ce cas, elle remplace l'acheteur pressenti et devient l'acquéreur du bien.¹

• 48 DÉCLARATIONS PRÉALABLES DE TRAVAUX (DP) : 31 ACCEPTÉES, 14 REFUSÉES, 3 RETIRÉES À LA DEMANDE DES PÉTITIONNAIRES.

La DP est obligatoire pour réaliser les travaux qui ne sont pas soumis à permis de construire. Il peut s'agir de la création de surface, d'un aménagement intérieur et/ou extérieur ou encore d'un changement de destination de votre bien.¹

Cette année **16** demandes, soit un tiers des dossiers déposés, concernaient l'installation de panneaux photovoltaïques, la plupart rédigées par des entreprises mandatées par les propriétaires préalablement démarchés.

6 d'entre elles ont fait l'objet d'un refus en raison de non-conformités avec le règlement d'urbanisme en vigueur (2 refus motivés également par un avis défavorable de l'Architecte des Bâtiments de France).

La Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône s'est donnée pour priorité de prendre le virage de la transition énergétique et veut accompagner le développement des énergies renouvelables sur son territoire en veillant à préserver les paysages et l'environnement. Les installations des panneaux solaires et des ombrières sont désormais encadrées par une Orientation d'Aménagement et de Programmation incluse dans le PLUiH afin d'assurer la préservation des paysages, du cadre de vie et garantir la fonctionnalité des espaces.²

• 4 PERMIS DE CONSTRUIRE (PC) DONT 1 ACCEPTÉ, 2 REFUSÉS & 1 TOUJOURS EN COURS D'INSTRUCTION

Pour rappel, les permis de construire sont instruits par le service instructeur de la Communauté d'Agglomération.

Tous les permis déposés cette année portaient sur des projets situés en zone Agricole où les constructions nouvelles, les réhabilitations de bâtis existants et les changements de destinations sont soumis à l'avis de différentes institutions et doivent répondre à un certain nombre de conditions.

Ce dans un souci de préservation du patrimoine paysager et naturel et de pérennisation du potentiel en faveur des activités agricoles, toutes deux mis à mal par une pression urbaine constante.

¹ <https://www.service-public.gouv.fr/>

² PLUi-H de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône – OAP Thématiques Paysages et installations solaires

PROROGATION DES DÉLAIS DE VALIDITÉ DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Selon le décret n°2025-461 paru le 26 mai 2025 :

- le délai de validité des autorisations d'urbanisme délivrées entre le 28 mai 2022 et le 28 mai 2024 est porté à 5 ans.
- le délai de validité des autorisations d'urbanisme délivrées entre le 1^{er} janvier 2021 et le 27 mai 2022 est prorogé d'un an.

Pensez à transmettre votre Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) en mairie.

Cette déclaration déclenche la visite de contrôle effectuée par le Maire ou un adjoint dans un délai de 3 ou 5 mois, selon le secteur des travaux.

À la suite de cette visite un certificat de conformité, le cas échéant, vous sera délivré.

L'absence de ce document peut entraîner des complications d'ordre administratif, notamment lors de la vente de votre bien.

VOUS ENVISAGEZ DE RÉALISER DES TRAVAUX CHEZ VOUS ?

► **Débutez par repérer dans quelle zone du PLUiH se situe votre projet et vérifier sa cohérence avec la réglementation, puis quelle autorisation vous devez solliciter auprès de nos services selon la nature des travaux envisagés.**

> Renseignements en mairie

> <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

Portail officiel de consultation des documents d'urbanisme opposable sur le territoire déployé par l'État.

Les services municipaux se tiennent à votre disposition pour tous renseignements de premier niveau, pour vous orienter vers les services de la CAVBS ou encore vers les permanences gratuites dédiées des Architectes du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE - Prise de rendez-vous au 04 72 07 44 55).

Pour certains projets en secteur ABF, il est recommandé de demander la consultation de l'UDAP en présentant un avant-projet <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-d-information-dans-le-cadre-de-travaux-uni>

Préférez vous assurer de détenir toutes les bonnes informations en contactant le secrétariat de mairie avant d'entreprendre toutes démarches ou tout travaux.

La réglementation et les possibilités peuvent varier d'une parcelle à l'autre, notamment selon la situation géographique du projet (zonage des aléas, zonage PLUiH, périmètre ABF,...).

Afin d'obtenir des renseignements précis, veuillez à indiquer l'adresse et le(s) numéro(s) de parcelle(s) où les travaux sont projetés, et à fournir autant d'éléments se rapportant au projet que possible (croquis, plans, liste de matériaux, devis...)

► **Constituez votre dossier et assurez-vous de sa complétude.**

Il vous est proposé de faire vérifier la complétude de votre dossier en mairie avant son enregistrement définitif.

Attention, un dossier réputé complet n'équivaut pas forcément à un accord ! Cela signifie simplement qu'il contient toutes les pièces attendues pour son instruction.

► **Déposez votre dossier en mairie ou en ligne sur la plateforme de dépôt dématérialisée :**

<https://urbanisme.agglo-villefranche.fr/NetADS/sve/connexion>

Certains projets sont soumis au paiement de différentes taxes. Simuler les taxes d'urbanisme :

<https://www.impots.gouv.fr/simulateur-des-taxes-urbanisme>

CONTACTS

secretariat@ville-sur-jarnioux.fr

- POUR DÉPOSER VOS DOSSIERS EN LIGNE

<https://urbanisme.agglo-villefranche.fr>



- 04 74 68 23 08
<https://www.agglo-villefranche.fr/urbanisme.html>

- Pour savoir si votre projet est situé en secteur ABF :
<http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/>

- **Vous souhaitez échanger avec un Architecte des Bâtiments de France ?**

UDAP 69 - RHÔNE Le Grenier d'abondance

6 quai Saint-Vincent 69283 Lyon 04 72 26 59 70

udap69@culture.gouv.fr

HÉBERGEMENT DE TOURISME

De nombreuses offres de location d'hébergement de tourisme, dits "meublés de tourisme", fleurissent sur les différentes plateformes numériques sans pour autant que ces derniers ne soient forcément connus en mairie, et parfois en méconnaissance des obligations incombant à l'hébergeur.



S'informer



Déclarer son hébergement

Pour rappel, la CAVBS a instauré la taxe de séjour sur l'ensemble de son territoire et concerne toutes les natures et catégories d'hébergement à titre onéreux proposés dans le territoire.

Si le tourisme est générateur de recette pour certains secteurs d'activité, il représente également un coût pour la collectivité et donc le contribuable local.

Collecter la taxe de séjour auprès des personnes que vous hébergez est donc essentielle pour contribuer au maintien et au développement des services et activités proposés aux touristes, à la protection de nos espaces naturels, et pour favoriser l'attractivité de notre territoire.

S'informer et procéder à la collecte de la taxe de séjour : <https://agglovillefranche.taxesejour.fr/>

CONSCRITS DES CLASSES EN 5

Le week-end du 15-16 mars 2025 est à inscrire dans les annales du village de Ville-sur-Jarnioux. La fête des conscrits des Classes en 5 s'est merveilleusement bien déroulée. Tout était extraordinaire :

- **Le vendredi soir, une retraite aux flambeaux aux couleurs des Carnavals Brésiliens.** Une ambiance de folie grâce à la présence de la Batucada. C'était du jamais vu dans notre village ! La fraîcheur de la soirée a rapidement été oubliée.

Des conscrits survoltés avec une Classe en 4 tout aussi en pleine forme. Merci à la Classe en 7 qui a grandement assuré avec le bal.

- **Le dimanche, la traditionnelle photo, la célébration dans notre église, la vague qui a suivi** avec une douceur du temps, et la bonne ambiance, n'ont fait qu'un. Tous les conscrits étaient au rendez-vous avec leur magnifique tenue. Les 10 ans étaient déchaînés lors de la vague. La Classe en 5 rayonnait. Nous étions plus de 60 conscrits à défilé.

- **Le banquet, avec près de 220 personnes** fût une réussite. Il y régnait une convivialité fidèle à notre village : simple, intergénérationnelle, décomplexée, joyeuse, festive et très ambiance. Le bal qui a suivi s'est terminé très tardivement avec une délicieuse soupe à l'oignon.

- **Et pour finir le lundi, le retinton** a pris place, et nous a permis de nous retrouver entre conscrits et conjoints afin de profiter de moments plus intimistes et de poursuivre ce beau week-end de festivité.



Les Classes en 5 accueillent à bras grands ouverts tout(e) futur(e) conscrit(e). Il suffit de se faire connaître auprès du bureau (mathieu.uzard@wanadoo.fr).

Le bureau de la 5

*Vive les classes de Ville-sur-Jarnioux,
Vive les Classes en 5 !*



JOURNÉE NETTOYAGE CITOYENNE

La journée nettoyage est l'affaire de chacun d'entre nous, afin de préserver la nature qui nous entoure et le cadre privilégié dans lequel nous vivons.

Le 29 mars 2025, vous étiez encore plus nombreux que d'habitude, petits et grands, à retrouver vos manches et enfiler les gants aux côtés des élus, et ce malgré une météo peu favorable. La municipalité remercie sincèrement l'ensemble des participants ayant consacré de leur temps à cette cause.

Grâce à cette énergie déployée dans la bonne humeur, et avec comme toujours une mobilisation massive de la société de chasse, qui œuvre au maintien des accès de différents chemins, la majorité du territoire communal a pu être nettoyé.

Pour rappel, un tirage sort a désormais lieu chaque année parmi les participants. Le gagnant se voit attribuer le parrainage d'un arbre à planter l'année suivante, récompense symbolique de son dévouement pour un monde plus propre !

Cette matinée s'est donc soldée de manière conviviale, autour d'un petit buffet offert par la Mairie, suivi par la plantation du premier arbre parrainé de la commune par M. VANHECKE Johan (gagnant du tirage au sort 2024).

Notre heureux gagnant 2025 est M. Thibaud LARGE, habitant d'une commune voisine, que nous remercions chaleureusement pour sa présence et son implication.



COMMÉMORATIONS

CÉRÉMONIE DU 80^E ANNIVERSAIRE DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945



Intervention du Caporal Chef 1^{re} Classe SEVRAIN



Lecture par le CMÉ de la dernière lettre de Missak Manouchian à sa femme Mélinée - Cérémonie en présence de la fanfare l'Écho du Beauvallon.



Dépôt de la gerbe
Gaëtan LIÈVRÉ,
Maire
Gabriel LIMACHER
- Maire du CMÉ
2024/2025
Caporal Chef 1^{re} classe SEVRAIN

CÉRÉMONIE DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918



Dépôt de la gerbe - Gaëtan LIÈVRÉ, Maire, Romane RIBOLZI - Maire du CMÉ 2025/2026
Caporal Chef 1^{re} classe SEVRAIN



Verre de l'amitié offert par la municipalité



RETOUR SUR LE 13 JUILLET

Dans le cadre des conscrits de Ville-sur-Jarnioux, l'évènement du 13 juillet a rencontré un franc succès. Cette belle réussite est avant tout le fruit de l'engagement des nombreux bénévoles qui ont œuvré tout au long de l'organisation, sans oublier la participation active des 10 ans accompagnés de leurs parents, dont la participation au boîtage a été précieuse. Grâce à cet

élan collectif, cette journée restera un très beau moment de convivialité et de partage pour notre commune.

Autour d'une délicieuse paëlla partagée dans la bonne humeur, la soirée s'est poursuivie sur la piste de danse, avant de se conclure en beauté avec le traditionnel feu d'artifice offert par la municipalité.

La Classe en 6



CONCERT

Dans le cadre du Festival Nouvelles Voix porté par le Théâtre de Villefranche, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, l'église de Ville-sur-Jarnioux a accueilli le jeune artiste québécois Alphonse Bisailon le 8 octobre 2025, rassemblant un public d'une soixantaine de personnes. Le chanteur et son équipe artistique ont adoré présenter ce concert en ce lieu atypique, et dans notre commune qu'ils ont pris plaisir à visiter avant de se mettre en scène.



Depuis sa création en 2005, le festival Nouvelles Voix soutient la découverte d'artistes émergents, en proposant des concerts en salle ou dans des lieux plus intimistes du territoire, et en s'associant à des dispositifs tel que le "Tremplin, Musiques actuelles" de la CAVBS.

En 20 ans, le Festival a vu défiler de nombreux jeunes artistes, dont certains sont aujourd'hui bien connus du grand public : Stromae, Jain, Clara Luciani, Angèle, Eddy de Pretto...

Ne manquez pas la prochaine édition en octobre 2026.

REPAS DES AÎNÉS

Le repas des aînés 2024 reporté au printemps, a eu lieu le 30 mars 2025.

La soixantaine de convives réunis pour l'occasion a pu profiter d'un repas préparé et servi par "Traiteur en Beaujolais" et animé par l'orchestre "Fred Kohler".



VŒUX DU MAIRE

Ce samedi 17 janvier 2026, de nombreux Villésiens se sont réunis à la salle associative du Tacot à l'occasion de la cérémonie des vœux du Maire et de son Conseil Municipal, ouverte par le Conseil Municipal des Enfants.



Avant de souhaiter une belle et heureuse année 2026 au public présent, les enfants ont présenté le fonctionnement de cette assemblée de jeunes Villésiens qui leur permet de faire un premier pas dans la vie démocratique et citoyenne, et dont l'objectif majeur est d'éveiller et enrichir leur sens de l'Autre.

C'est cette notion qu'ont développé Monsieur le Maire - Gaëtan LIÈVRE, Monsieur le Président de la CAVBS - Pascal RONZIÈRE, Monsieur le Président du Département du Rhône - Christophe GUILLOTEAU lors de leurs prises de parole successives, présentant à leur tour leurs meilleurs vœux à la population.

La journée s'est poursuivie par un moment d'échanges et de convivialité autour du verre de l'amitié et d'un buffet préparé par la Boucherie Martel.



P. RONZIÈRE, G. LIÈVRE, C. GUILLOTEAU,
M. PUBLIÉ - conseillère départementale, J.-P.
DUMONTET - Maire de Saint-Cyr le Châtonx
Le Conseil Municipal des Enfants



Le 14 décembre 2025, 65 invités se sont retrouvés pour partager ce repas de fêtes de fin d'année assuré par "Traiteur en Beaujolais" et dont l'animation musicale confiée au "Cocktail Duo Vocal" a ravi toute l'assemblée.



L'ÉCOLE SOPHIE GERMAIN

56 route de Jarnioux | 04 74 03 84 89

ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

L'année scolaire 2024-2025 a été particulièrement riche pour les élèves de l'école du village, qui compte trois classes, de la maternelle au CM2. **Le projet annuel avait pour fil conducteur la forêt, un thème fédérateur qui a permis de multiples apprentissages en lien avec la nature et l'environnement proche.**



Chaque classe a bénéficié d'**interventions de Méjane Bertrand, animatrice nature**, permettant aux élèves de mieux connaître les arbres qui les entourent, de découvrir différentes essences et de comprendre le fonctionnement de l'écosystème forestier, tout en étant sensibilisés à sa protection.



Un temps fort de l'année a été la **sortie scolaire commune à la Roche d'Ajoux**, organisée sur une journée avec pique-nique. Animée par les guides du Géopark Beaujolais, cette sortie a offert aux élèves une découverte concrète du patrimoine naturel et géologique local, malgré une météo exécrable.



Le thème de la forêt a nourri de nombreux projets pédagogiques : lectures et productions en littérature, chants et écoutes en éducation musicale, réalisations variées en arts plastiques, ainsi que des activités transversales mêlant sciences, langage et expression orale.





L'année s'est conclue par une **restitution aux familles sous la forme d'une exposition interactive**. Ateliers, jeux, chants et productions des élèves ont permis de valoriser le travail mené tout au long de l'année, avec en point d'orgue une pièce de théâtre présentée par les élèves de CM1-CM2. En parallèle de ce projet commun, d'autres actions ont rythmé l'année : les élèves de maternelle ont mené un **élevage de phasmes**, favorisant l'observation du vivant, tandis que les élèves de cycle 2 et de cycle 3 ont pratiqué la **course d'orientation**, développant leurs capacités physiques et leur sens de l'orientation.



Ces projets ont pu voir le jour grâce à l'investissement des parents, à la participation financière du Sou des Écoles et au soutien de la mairie, que l'équipe enseignante remercie chaleureusement pour son engagement auprès de l'école.



UN NOUVEAU PROJET POUR L'ANNÉE SCOLAIRE EN COURS

Pour l'année en cours, **l'école s'engage dans un nouveau projet annuel intitulé "Les chemins du mouvement", invitant les élèves à explorer les notions de déplacement, de voyage, de migration et de transformation à travers différentes disciplines.**

Les élèves de cycle 1 et de cycle 2 participent au projet **"Œuvres en partance", en partenariat avec le musée municipal Paul-Dini** (Artothèque), avec l'intervention de l'artiste plasticienne Gladys Brégeon, favorisant la rencontre avec l'art contemporain et la création artistique, sur le thème du voyage.

Les élèves de cycle 3 mèneront un **projet autour du cinéma d'animation, en lien avec le cinéma Les 400 Coups**, et bénéficieront également d'une classe verte, prolongeant la réflexion sur le mouvement et le voyage par des expériences culturelles et de pleine nature.

• Effectifs de l'année scolaire 2025/2026 •

Cycle 1 : 19 élèves (3 PS, 10 MS, 6 GS) avec Valérie Mounier et Marie-Odile Chermette (ATSEM)

Cycle 2 : 18 élèves (6 CP, 8 CE1, 4 CE2) avec Mélanie Devigne et Frédérique Charnay (le mardi)

Cycle 3 : 20 élèves (7 CM1, 13 CM2) avec Mathieu Morisot, également directeur de l'école et Audrey Nevado, AESH



Votre enfant fera sa rentrée scolaire à l'école Sophie Germain en septembre 2026 ?

Veuillez prendre contact avec la direction de l'école : ce.06908841@ac-lyon.fr

DOCUMENTS OBLIGATOIRES POUR TOUTE INSCRIPTION

- ✓ Livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance
- ✓ Document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge
- ✓ Justificatif de domicile
- ✓ Certificat de radiation délivré par le directeur de l'ancienne école (en cas de changement d'école)

LISTE DES VACCINS OBLIGATOIRES

Pour les enfants nés à partir de 2018, les 11 vaccinations obligatoires sont :

- ✓ Diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP)
- ✓ Infections invasives à Haemophilus influenzae de type B
- ✓ Coqueluche
- ✓ Hépatite B
- ✓ Infections invasives à pneumocoque
- Rougeole, oreillons et rubéole

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

MANDAT 2024/2025

Après la tournée annuelle de distribution des colis de Noël aux aînés du village, les jeunes élus ont débuté 2025 en présentant leur bilan et leurs projets à la population lors de la cérémonie des vœux du Maire.

PARTENARIAT DOCTEUR CLOWN

Parmi ceux-ci, la mise en place d'un partenariat avec Docteur Clown, association régionale finançant l'intervention de clowns professionnels au sein des établissements de santé où des enfants sont hospitalisés.

M. ROSSETTI, représentant local de Docteur Clown, est alors venu leur présenter l'association, ses objectifs et son fonctionnement.

Les enfants ont donc organisé leur première collecte les 27 et 28 juin 2025, à l'issue du spectacle de l'école et pendant la kermesse du Sou des Ecoles : une vente de "nez rouges" mis à disposition par l'association et vendus au prix de 2€. Le Conseil Municipal s'était engagé à doubler la somme récoltée.



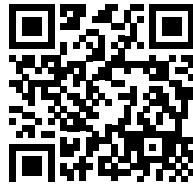
objectif atteint : 100 nez rouges vendus !

Ce sont donc 400€ que les enfants ont pu fièrement remettre à Mme VALETTE, représentante de l'association, venue à leur rencontre lors de la réunion de rentrée du CME le 14 octobre 2025.

Chaleureusement remerciés et félicités de leur initiative, les enfants remercient à leur tour toutes les personnes, et notamment les familles villésiennes, ayant largement contribué à cette réussite !

Dans une volonté de partenariat pérenne, ils réfléchissent déjà à la forme que prendra la collecte 2026 au profit de Docteur Clown.

On nous dit que quelque chose se prépare à l'occasion de la prochaine brocante du Sou des Écoles...



LES LIEUX PUBLICS FRÉQUENTÉS PAR LES ENFANTS

Le CME est également sollicité pour proposer, donner un avis et participer aux réflexions de la municipalité sur les travaux et aménagements des lieux publics fréquentés par les enfants du village.

Ainsi, les jeunes élus ont par exemple suggéré de **repeindre le portail et la grille de l'école, de nouveaux marquages au sol dans la cour de l'école et d'installer de nouveaux équipements au city-stade...**

Ils ont eu à se saisir du sujet du **lettrage qui ornara le fronton de l'école** : après en avoir débattu en réunion, le CME a préféré soumettre le choix de la police d'écriture au vote de tous les écoliers puis de choisir la couleur entre membres élus.



Le restaurant scolaire était équipé de tableaux acoustiques illustrant des expressions françaises en rapport avec l'alimentation (ramener sa fraise, la cerise sur le gâteau, appuyer sur le champignon...).

Dans le cadre des travaux d'extension, les enfants ont dû rechercher d'autres expressions pour illustrer les prochains panneaux qui combleront les espaces vides. Pas moins de 39 expressions trouvées, qu'il leur a fallu départager en réunion pour n'en retenir que quelques-unes.

LES COMMÉMORATIONS



Enfin, le CME participe à la vie citoyenne en représentant les jeunes villésiens à chaque cérémonie officielle.

Les textes qu'ils lisent sont choisis et étudiés préalablement en classe avec leurs enseignants. Le 11 Novembre dernier, les plus jeunes présentaient leurs "colombes de la paix", des origamis qu'ils avaient réalisées en classe, tandis que les plus grands ont fait la lecture de lettres de soldats écrites à leur famille.



MANDAT 2025/2026

Le 13 octobre 2025, de nouvelles élections ont été organisées à l'école, après une campagne électorale menée sur les temps propices d'enseignement moral et civique.

5 nouveaux jeunes élus ont intégré l'équipe, désormais composée de 12 écoliers âgés de 8 à 10 ans.



Leur première réunion s'est tenue le lendemain : Romane a été élue Maire Juniore. Gabriel, Tom et Ezéchiél sont les nouveaux jeunes adjoints.



CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS 2025-2026

Alice, Iris, Léonie, Léana L.
Gabriel, Léana J., Romane, Zoé
Arthur, Ezéchiél, Elie

Tom a été obligé de quitter la réunion avant la photo.

Cette nouvelle équipe poursuivra les réflexions et les actions sur les 3 axes de travail définis les années précédentes : vie sociale et solidarité, travaux et aménagements, et communication.

En matière de communication, les jeunes élus s'affairent à concevoir des tracts pour vous inciter à participer aux événements qu'ils proposent, à rédiger des articles pour la Lettre d'Informations ainsi que pour le bulletin municipal entre vos mains.

QUI ALORS DE MIEUX PLACÉS POUR VOUS PRÉSENTER LA NOUVELLE EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE ?

"Depuis la rentrée de septembre 2025, notre cantine a été agrandie. C'est plus agréable car il y a moins de bruit. Nous sommes plus espacés, les tables sont plus petites et nous n'avons pas besoin de crier pour nous parler. Sur les murs et le plafond, il y a des panneaux acoustiques pour absorber le bruit."

Ezéchiél

"L'extension de la cantine permet qu'il y ait plus de place et des tables rondes, cependant il y a toujours autant de bruit. Les tableaux sont très beaux."

Tom

"C'est mieux car il y a un côté pour les petits et un côté pour les grands et nous avons des tables rondes donc nous sommes moins nombreux à table. Il y a moins de bruit et c'est beaucoup plus lumineux. Pour les dames de cantine, c'est plus facile pour circuler."

Alice

"Nous avons interrogé nos copains et copines d'école pour avoir leur avis sur la nouvelle cantine : on se sent bien dans notre nouvelle cantine, c'est plus grand, on a plus de place. On mange sur des tables rondes, donc on est moins nombreux autour, c'est donc plus facile pour se parler. Il y a moins de bruit, c'est beaucoup mieux."

Le sol est joli et parfait pour réviser notre géométrie : des ronds, des carrés, des triangles, de toutes les tailles et de toutes les couleurs !

Il y a plus de fenêtres donc plus de lumière et on a une belle vue sur l'école."

Zoé et Léana J.

"Je trouve que l'agrandissement de la cantine est bien car nous ne sommes plus serrés et il y aura de nouveaux tableaux. Le sol est joli. Maintenant qu'il y a plusieurs tables, on pourrait manger par classe."

Gabriel

LES COLIS GOURMANDS

Fin décembre, les membres du CME et les élus ont rendu visite aux aînés du Village ne participant pas au repas pour leur offrir un colis gourmand à la veille des fêtes de fin d'année. Un moment de partage apprécié de tous.



PÉRISCOLAIRE

Les travaux d'extension et de réagencement du restaurant scolaire, menés dans un calendrier particulièrement contraint, ont été achevés dans les délais et ont permis une mise en service dès la rentrée scolaire de septembre 2025, évitant une délocalisation temporaire du service.

Avec une moyenne de **50 enfants inscrits quotidiennement à la cantine**, l'ancienne configuration des lieux la rendait trop exiguë, tant pour les écoliers accueillis que pour le personnel communal, évoluant dans une cuisine qui n'était plus adaptée au nombre de repas à servir et rencontrant des contraintes de circulation pour le service en salle.



Les enfants sont désormais répartis sur les 2 salles de restaurant lumineuses et spacieuses, au décor ludique. Ils sont ainsi installés plus confortablement autour de tables rondes et peuvent déjeuner dans une ambiance plus paisible et conviviale. Les agents exercent quant à eux dans des conditions optimisées.

La partie cuisine a été reconçue et présente 3 espaces distincts : un bureau fermé, un espace de cuisine consacré aux flux alimentaires ainsi qu'à la préparation des repas et une zone de plonge pourvue d'équipements neufs. Des éléments de rangements et surfaces de travail ont été ajoutés en cuisine et en salle pour améliorer la logistique.

EQUIPE PÉRISCOLAIRE

Marie-Odile CHERMETTE, Aurélie JAMBON, Angélique MERLE, Adeline MEUNIER

cantine@ville-sur-jarnioux.fr | garderieperiscolaire@ville-sur-jarnioux.fr

Pour toutes questions concernant la facturation : secretariat@ville-sur-jarnioux.fr



La rentrée scolaire de septembre 2025 marquait aussi le départ en retraite de Corinne POULY. Au service de la Commune depuis 2001, Corinne aura accompagné de nombreux petits

villégiens, à la cantine, sur le temps de sieste, ou encore à la garderie... Souhaitons-lui une bonne retraite !

Une évolution nécessaire du règlement intérieur des services périscolaires (cantine et garderie) a été voté en Conseil Municipal le 25 mai 2025 et est exécutoire depuis la rentrée scolaire de septembre.

Cette actualisation, conforme à la réglementation, vient définir précisément le cadre d'accueil, le fonctionnement et les conditions de fréquentation de ces services proposés par la municipalité. Aucun changement n'a été opéré sur la tarification des services.



FOCUS SUR... Les dépenses liées à l'enfance



RESTAURANT SCOLAIRE

Ce sont **6 872 repas servis** par le prestataire API RESTAURATION.

Le coût de fonctionnement sans prise en compte des coûts d'investissements est de **66 321,00 €** pour une recette de **34 414,00 €**.

La part restant à la charge de la commune après participation des familles est **4,64 €** par repas.

GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Ce sont en moyenne mensuelle **143 enfants** accueillis **le matin** et **355 enfants le soir**.

Le coût de fonctionnement sans prise en compte des coûts d'investissements est de **9 338,00 €** pour une recette de **6 327,00 €**.

La part restant à la charge de la commune après participation des familles est **0,55 € par enfant**.

ÉCOLE

57 élèves fréquentent l'école Sophie Germain dont 19 en maternelle et 38 en élémentaire.

Le budget alloué en 2025 pour chaque élève pour leur fourniture... est de **55,00 €** auquel il faut ajouter les coûts suivants :

- Frais généraux (eau, électricité, fourniture d'entretien, de petit équipement, de réparations et maintenance du bâtiment, de copies, de téléphone et de transport à la piscine) : **24 176,00 €**
- Frais de personnel (ménage de l'école et 1 poste d'ATSEM) : **55 698,00 €**

Le coût de fonctionnement annuel total affecté à l'enfance par la contribution de vos impôts est de 158 668,00 €.

SOU DES ÉCOLES

Une année riche en projets et en convivialité

Le Sou des Écoles — plus communément appelé "le Sou" — est une association à but non lucratif réunissant les parents d'élèves de notre école.

Par ses nombreuses manifestations, l'association contribue activement à créer du lien entre les enfants, leurs familles et l'ensemble des habitants du village.

Mais surtout, les actions menées permettent de récolter des fonds destinés à soutenir les projets pédagogiques du corps enseignant : un véritable cercle vertueux au service de nos élèves !

PROJETS FINANCÉS POUR L'ANNÉE EN COURS

Pour poursuivre son engagement, le Sou soutiendra cette année :

- Abonnement aux Incorruptibles et l'achat de livres associés
- Série de romans pour les élèves du Cycle 3
- Cadeaux de Noël
- Projet "Œuvres en partance" avec le musée Paul-Dini
- Sortie au théâtre pour les trois cycles
- Projet de film d'animation pour la classe de Cycle 3
- Visite au planétarium de Vaulx-en-Velin (Cycle 3)
- Voyage scolaire de cinq jours au Collet d'Alleverd pour les élèves du Cycle 3

LES ÉVÉNEMENTS PRÉVUS EN 2026

L'année 2026 s'annonce tout aussi dynamique, avec plusieurs rendez-vous déjà programmés :

- Vente de fromages du 15 décembre au 12 janvier
- La fête du printemps le 24 avril 2026
- La brocante (date à venir)



RENOUVELLEMENT DU BUREAU

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 septembre 2025, le bureau du Sou des Écoles a été renouvelé. La composition actuelle est la suivante :

- Michaël MATUR *président* • Étienne WASSER *vice-président*
- Coralie BICREL *trésorière* • Arnaud GAZEL *vice-trésorier*
- Marie-Liesse *secrétaire* • Julien PILOU *vice-secrétaire*

sou.ecole.vsj@gmail.com

RETOUR SUR L'ANNÉE 2025

L'année écoulée a été marquée par de nombreux moments forts :

- **Deux séances de cinéclub**, chaleureuses et familiales, avec la projection des films *Vive le vent d'hiver !*, *Élémentaire*, *Petits contes sous l'océan* et *Migration*.
- **La fête de printemps** [18 avril] : un défilé dans les rues du village, l'emblématique brûlage de "Mme Printemps" et un temps convivial à la salle des fêtes.



- **Journée Jeux en bois à l'école** En partenariat avec l'association AYDEN. Les enfants ont créé des jeux en bois pour l'école.
- **La kermesse de l'école** [28 juin] avec enfants et parents autour d'un repas partagé et de nombreux jeux.
- **Le goûter d'accueil des nouvelles familles**, rendez-vous traditionnel de la rentrée de septembre.
- **Le goûter du vendredi**, vente de gâteaux réalisés par les familles, au city stade, chaque vendredi de 16h30 à 17h (hors vacances scolaire)



- **La fête d'Halloween**, avec la troisième édition du concours de courges.
- **Vente de sapins en bois recyclés** en partenariat avec l'association AYDEN (Lyon)
- **Vente de chocolats** en partenariat avec Jeff de Bruges.
- **Vente d'hypno livres** en partenariat avec deux mamans de l'école.
- **Le marché de Noël**, 4^e édition, sur le terrain de boules.

En parallèle, le Sou a participé au financement de nombreuses initiatives scolaires : sorties, matériel pédagogique, livres, projets artistiques, etc.

CLUB CANIN

Le club canin CCTV à Ville-sur-Jarnioux : un lieu pour progresser avec son chien !

Le club canin CCTV est une association bénévole, créée en 1975, ouverte à tous les propriétaires de chiens, quelle que soit la race ou l'âge. Son objectif : mettre en valeur les qualités de travail des chiens selon les aptitudes de leur race. Pour ce faire, elle conseille ses adhérents dans l'éducation de leurs chiens et participe également à des concours régionaux ou nationaux.

Les cours d'éducation (dont l'école du chiot) permettent d'apprendre les bases indispensables : marche en laisse, rappel, sociabilisation, positions (assis, couché, pas bouger), gestion du calme. Un chien bien éduqué, c'est plus de sécurité, de confort... et un meilleur respect de la vie en collectivité.

Pour ceux qui souhaitent aller plus loin, le club propose aussi plusieurs disciplines sportives :

- **Agility**, un parcours d'obstacles ludique qui renforce la complicité maître/chien ;
- **Mondioring et Ring**, disciplines de haut niveau alliant obéissance, sauts et travail encadré du mordant ;

ERA

L'association Ensemble pour les Refuges Animaliers (ERA) a été soutenue pour sa troisième édition par ses donateurs et la mairie de Ville-sur-Jarnioux par la mise à disposition de locaux. **Nous vous remercions tous chaleureusement, pour impulser une nouvelle collecte alimentaire pour les animaux sans foyer.**

Cette initiative, qui s'est déroulée sur la journée du 6 décembre, a permis de progresser dans cet effort collectif puisque nous avons réuni **260 kg d'alimentation pour chiens et chats contre 220 kg l'an dernier**, 36 accessoires chats, chiens (laisse, colliers, gamelles, caisses de transport...), 90 jouets chats/chiens et 36 couvertures/dodos.

Même si nos actions paraissent modestes, prises une par une, ce sont toutes les contributions réunies qui finissent par changer les choses !

Contact : soutien.refuges.vsj@gmail.com



- **Pistage**, où le chien utilise son flair pour suivre des pistes et retrouver des objets.

N'hésitez pas à nous contacter ou venir

faire un tour au club, si le portail est ouvert, ENTREZ !

10 route du Saule d'Oingt 69640 Ville-sur-Jarnioux
clubchiendetravail@orange.fr

L'équipe du club canin CCTV sera ravie d'accueillir les habitants et leurs compagnons à quatre pattes.



Scannez pour nous suivre sur Facebook



FORUM DES ASSOCIATIONS

La troisième édition du forum des associations de Ville-sur-Jarnioux a eu lieu le 6 septembre 2025. Nous tenons à remercier toutes les associations participantes pour avoir animé cette matinée conviviale, ainsi que l'association Batucada GangOuf qui nous a fait l'honneur de venir jouer :

- Les associations des conscrits • Patrimoine et traditions
- Sou des Écoles • La compagnie des loisirs
- Batucada GangOuf • Les amis de la voie du Tacot
- Team Shaolin • La Compagnie du Tous Vents

Ce rendez-vous est utile au public, mais aussi aux associations du village, qui ont pu échanger entre elles et, pour certaines, établir des contacts avec de futurs bénévoles.

Nous sommes fiers de nos associations qui ont participé activement et qui contribuent tant à la qualité de vie de notre village.



ASTV ASSOCIATION SPORTIVE DE TIR DE VILLE-SUR-JARNIOUX

En 2025, les membres de l'ASTV ont, comme chaque saison, été s'entraîner dans différents stands de la région. Ces entraînements ont permis une préparation aux compétitions départementales et régionales. Les 5 et 6 avril 2025 neuf tireurs de l'ASTV ont participé au championnat du Rhône DTL au stand de Chénas, deux ont été primés d'une médaille de bronze. Les 10 et 11 mai 2025, toujours à Chénas, cinq tireurs participaient au championnat de ligue DTL et deux récoltaient une médaille d'argent et une de bronze. Les 7 et 8 juin Alhan CARRA était le seul participant au championnat de ligue FU à Oyonnax.



Éric CARRA médaille de bronze à Chénas aux côtés des arbitres.

Le 21 juin 2025 une sortie en car était organisée au stand de Crémieu dans l'Isère. C'était une belle journée de tir et de détente. Au programme tir le matin, repas au stand et au retour un arrêt dans la cave Guillard à Oingt. La journée se terminait par un apéritif dînatoire à la salle du Tacot.



Les tireurs au Parcours de Chasse et à la Fosse Universelle.



Après le tir, apéritif et repas au stand de Crémieu.

Lors de la réunion du bureau du 12 décembre et suite à l'arrêt de Jean-Pierre ALEXELINE au poste de président de l'ASTV, il est nommé Georges HYVERNAT président de l'ASTV.



POUR LA SAISON 2026

- **Vendredi 6 mars** Assemblée Générale
- **Dimanche 19 avril 2026 matin** Vente de tripes et jambon madère à emporter, ouverte à tous à la salle du Tacot. Nous espérons une forte participation de toutes et tous à cette matinée, comme en 2024.
- **Le 20 juin 2026** Sortie en car réservée aux licenciés, comme en 2025, au stand de Crémieu dans l'Isère.

Président Georges HYVERNAT
 Vice-président Jean-Pierre ALEXELINE
 Trésorier Stéphane ALEXELINE
 Trésorier adjoint Philippe GIRIN
 Secrétaire Frédéric SAUNIER
 Secrétaire adjoint Yann ALEXELINE
 Membres Eric CARRA
 et Thibaut ALEXELINE.

LA COMPAGNIE DES LOISIRS

Cette année 2025 fut encore riche en événements conviviaux pour la CDL, la Compagnie des Loisirs.

Les ateliers du mercredi "couture-arts créatifs", encadrés par Anne et Juliette, ont rencontré un vif succès auprès de nos petits adhérents pendant les stages des vacances scolaires d'hiver, de printemps et de Toussaint. **Le programme pour 2026, avec les dates, est sur notre site !**

Notre gala, qui a eu lieu le dimanche 21 juin, a réuni petits et grands autour d'un très beau spectacle. Les petits, en éveil corporel et en danse, sous la houlette de Sandrine, ont montré leurs talents et leur plaisir de bouger en rythme et en musique. Les plus grandes, entraînées toute l'année par Virginie, nous ont offert des chorégraphies, toutes plus abouties et spectaculaires les unes que les autres !

Cette saison 2025/2026 promet encore de beaux moments partagés, avec les activités Qi-Gong (Véronique), abdos-fessiers (Sabrine) et yoga (Agnès) qui affichent complet !

Notre gala aura lieu fin juin à la salle Cherpin, à Theizé : nos danseuses et acrobates se préparent déjà !



compagniedesloisirs@live.fr | compagnie-des-loisirs.fr

LES CLASSES

CLASSE EN 3 Ambiance chaleureuse au sein de la classe en 3, à l'occasion de notre vente sur place ou à emporter annuelle.



CLASSE EN 6 La Classe en 6 vous donne rendez-vous !

Habitants du village, la Classe de la 6 de Ville-sur-Jarnioux vous invite à la rejoindre pour partager de bons moments de convivialité autour de l'évènement qui se tiendra le **week-end du 20, 21 et 22 mars**. Rires, rencontres et esprit festif seront au rendez-vous : une belle occasion de se retrouver et de faire vivre la tradition ensemble. Venez nombreux, la fête est toujours plus belle quand elle se partage !

Si vous souhaitez nous rejoindre et partager cette belle aventure avec nous, n'hésitez pas à nous contacter au numéro suivant : 06 20 82 20 41.



CLASSE EN 7

En 2026, la Classe en 7 sera heureuse de vous retrouver :

- **le vendredi 20 mars** pour vous servir lors du bal des conscrits de la Classe en 6
- **le lundi 13 juillet** pour vous proposer un repas suivi d'un bal
- **fin septembre ou début octobre** selon les dates de vendanges, pour une vente de saucissons au gène

classeen7villesurjarnioux@gmail.com

CLASSE EN 8

L'Amicale des Classes en 8 de Ville-sur-Jarnioux organise une choucroute **le dimanche 1^{er} mars 2026**.

Toute l'équipe sera heureuse de vous accueillir lors cette manifestation afin de passer un moment convivial.

Nous vous attendons avec plaisir, n'hésitez pas à en parler autour de vous !

CLASSE EN 9 : UN RENDEZ-VOUS CONVIVAL ET GOURMAND !

La Classe en 9 a organisé, le 23 novembre dernier, sa traditionnelle matinée huîtres / crevettes.

Comme chaque année, cette édition a rencontré un vif succès. Les habitants ont été nombreux à venir déguster, dans une ambiance chaleureuse et festive, les délicieuses huîtres de Marennes-Oléron ainsi que les crevettes de la poissonnerie de Liergues et les assiettes gourmandes de charcuterie et de fromages du Passeloup.

Cette matinée, placée sous le signe de la convivialité, offrait la possibilité de consommer sur place ou d'emporter, permettant à chacun de profiter de ce moment gourmand selon ses envies.

Fort de cet engouement, la Classe en 9 renouvellera cet événement **le dimanche 22 novembre 2026**.

Par ailleurs, afin de bien débuter la nouvelle année, une réunion s'est tenue le jeudi 8 janvier 2026.

L'occasion d'échanger sur les axes d'amélioration à venir, tout en partageant la traditionnelle galette des rois.

N'hésitez pas à nous rejoindre si vous souhaitez découvrir et participer à la vie de la Classe en 9 !

classe9vsj@gmail.com



AMICALE BOULE VILLESIEENNE

Année faste pour l'Amicale !

Les coupes du Cochon, Longefay, Martel et le But d'Honneur ont connus leur succès habituel malgré la pluie.

Plusieurs joueurs ont participé aux éliminatoires des Championnats de France avec plusieurs équipes qui ont accédé aux qualificatifs régionaux.



Suite à ces sélections : **Alexandre Bressand** obtient son billet pour le Championnat de France à Laudun l'Ardoise où il s'incline en 16^e de finale.

Cédric et Philippe AUJOGUE font de même pour la compétition en doublettes à Saint-Chef et perdent en 1/4 de finale contre les futurs champions.



Une performance de haut niveau quand on sait la difficulté d'arriver à ce niveau avec plusieurs centaines de joueurs au départ.

La société vit bien et de nouveaux licenciés nous ont rejoints.

Les jeudis sont toujours aussi animés avec nos vétérans, ainsi que les vendredis soirs avec des rencontres entre sociétés du secteur.

Une équipe se qualifie pour la finale à Villefranche-sur-Saône et échoue d'un rien pour continuer sa route.

Merci à tous les licenciés et membres honoraires pour leur implication.

Merci aux sponsors et à la municipalité.

Tous nos vœux pour 2026 !

Le président, Hubert BRUNEL



ADMR



ADMR

pour tous, toute la vie, partout

PRÈS DE CHEZ VOUS !

Sur le secteur de Cœur des Pierres Dorées, l'ADMR est formidablement active. Au quotidien, en relation avec les partenaires et acteurs locaux, ses bénévoles et ses salariés sont très engagés pour mettre en œuvre les services à domicile les plus adaptés et contribuer à la vie économique et sociale du canton.

L'association locale ADMR de Cœur des Pierres Dorées à Theizé intervient sur 7 communes (Bagnols, Cogny, Frontenas, Jarnioux, Moiré, Theizé, Ville-sur-Jarnioux).

Elle propose diverses activités :

- Aide à la personne
- Téléassistance
- Aide administrative
- Ménage et entretien du linge
- Soutien aux familles
- Préparation des repas
- Actions de prévention
- Aide aux aidants
- Portage de repas

L'association a réalisé 13 995 heures d'intervention et livré 4 942 repas en 2024 grâce au soutien de 17 salariés et 17 bénévoles, qui partagent des valeurs fortes telles que : **Universalité, réciprocité, proximité, respect de la personne, solidarité.**

Que vous souhaitiez nous rejoindre en qualité de salarié ou de bénévole ou que vous ayez besoin de nos services, contactez votre association locale ADMR de Cœur des Pierres Dorées à Theizé : 47 rue Saint Antoine 69620 THEIZÉ - 04 74 71 15 35 admr.despierresdorees@fed69.admr.org

EN SAVOIR PLUS SUR L'ADMR

Site national ADMR : www.admr.org

Vente annuelle de fleurs sur la place du village à l'occasion de la Fête des Mères au profit du personnel de l'ADMR.



PATRIMOINE & TRADITIONS

Notre association, comptant 47 membres en 2025, a pour objectifs de :

- Promouvoir et coordonner les diverses initiatives, études, recherches et tous les efforts en vue d'une découverte permanente de la vie et de l'histoire de Ville-sur-Jarniou.
- Faire partager cette connaissance et respecter son patrimoine.
- Promouvoir et participer à toutes les actions qui contribuent à conserver à ce "Pays" son caractère.
- Resserrer ainsi les liens entre les habitants de ce village.
- Intégrer ces différentes actions dans le cadre de projets d'ensemble élaborés avec les organismes, les associations, groupements, sur le plan national, régional ou local.

QUELQUES ACTIVITÉS DE 2025

20 & 22 février Balade géologique

Balade le long de l'ancienne voie de chemin de fer du Bois d'Oingt à Moiré, à la découverte de la complexité géologique du Beaujolais en collaboration avec le Géoparc Beaujolais et l'association Les Amis de la Voie du Tacot.

Benjamin CORRE et Robert BRAYMAND ont accompagné les groupes.

29 participants le jeudi 20 - 20 participants le samedi 22



13 & 17 mai Balade botanique



Balade sur la voie du tacot à Theizé pour découvrir les merveilles cachées de chaque plantes et fleurs que nous voyons sans les regarder.

Balade en collaboration avec le Géoparc Beaujolais et l'association Les Amis de la Voie du Tacot.

Jean-Claude DUBOIS et Robert BRAYMAND ont accompagné les groupes.

11 participants le mardi 13 - 19 participants le samedi 17

28 & 29 juin Exposition dans le cadre des Journées du Patrimoine de Pays

28 & 29 JUIN 2025 - 10 H / 18 H
EXPOSITION CHAPELLE SAINT-CLAIR
69640 VILLE-SUR-JARNIOUX

La Terre pour l'environnement, sa biodiversité, et ses paysages. Mais aussi la terre pour ses sols fertiles, ses matériaux de construction et toutes les techniques liées...

Diffusion d'un film relatant la transformation de l'argile en carreaux de sols en terre cuite par une entreprise labellisée EPV (Entreprise du Patrimoine Vivant).

Exposition sur la recherche de pétrole et gaz combustibles dans les années 1930 sur la commune de Ville-sur-Jarniou

patrimoine.et.traditions265@gmail.com
Renseignements au 06 19 72 44 38

Entrée libre

Peu de visiteurs en raison des fortes chaleurs. L'occasion également de nous retrouver pour un moment convivial à l'ombre du Tilleul du Sully.



2 septembre Conférence "Jules César" à la salle du Tacot

Animée par Gaëtano MINACORI, professeur d'Histoire de l'Art

L'expertise et l'éloquence du Gaëtano ont captivé l'auditoire et ont permis une compréhension approfondie de ce personnage historique. Cette présentation a été bien accueillie par la cinquantaine de participants, qui ont apprécié l'approche pédagogique et la capacité à rendre l'histoire vivante.

13 septembre Fête de l'Environnement à Villefranche-sur-Saône

Dans le cadre de la semaine de l'environnement à Villefranche, la place des Arts a réuni tous les acteurs concernés par le thème de la fête de l'environnement, offrant une journée festive pour partager des expériences et découvrir des solutions pour un avenir durable.

Notre association conjointement avec les Murailleurs du Rhône, y ont été invités : nous avons eu l'occasion de présenter la pierre sèche, les cadoles et autres éléments vernaculaires du patrimoine paysager du pays des Pierres Dorées, mettant en valeur l'importance de la préservation de notre environnement et de notre patrimoine.



21 septembre Journées Européennes du Patrimoine Thème 2025 : *Patrimoine architectural*

- Exposition de planches avec dessins des différents styles d'architectures tirés de l'encyclopédie des Métiers éditée par Les Compagnons du Devoir, à la Chapelle Saint-Clair.

La météo nous a encore joué des tours et nous a contraint à annuler la balade "circuit les cadoles de Collonges" en raison de fortes pluies.



5 décembre Conférence "Les arbres, des êtres sensibles" à la mairie

Animée par Jean-Claude Dubois, professeur de SVT

Cette conférence a réuni une quarantaine de personnes, dont une vingtaine d'habitants de Ville-sur-Jarnioux. L'intervenant a mis en lumière la sensibilité et l'intelligence des arbres, remettant en question notre rapport à la nature et à l'environnement.

ATELIER DE CALLIGRAPHIE

Ce sont 9 participant(e)s qui ont animé l'atelier tout au long de l'année 2025. Nous avons travaillé durant la saison au fil des mois pour la réalisation du nouvel opus 2026 consacré à un thème ambitieux, à savoir la Paix.

Nous avons abordé une nouvelle écriture : l'anglaise, la base de notre écriture actuelle. Cette technique nouvelle est très exigeante, elle doit tendre vers la perfection. Nous poursuivrons cela au cours de 2026.

L'atelier a participé au début octobre à une journée découverte de la calligraphie dans le cadre du festival de "L'ombre des Mots" à Jarnioux. 7 groupes de 6 à 7 personnes se sont succédés durant 30 minutes tout au long du dimanche afin de réaliser un marque-page en écriture du VIII^e siècle : la Caroline.

CALENDRIER DES COURS POUR 2026 :

7 et 21 janvier ; 25 février ; 11 et 25 mars ; 22 avril ; 5 et 20 mai ; 03 juin. Les cours se déroulent dans une salle de la Mairie au 1^{er} étage les mercredis entre 15h et 18h. Le coût pour une année se résume à la cotisation annuelle d'adhésion à l'association soit environ 20€.

Il reste encore des places pour de futurs candidats pour venir découvrir cet art ancestral et créatif.

Contact : Nicole Wiernsperger - cogitage@gmail.com

ATELIER "PIERRES"

Robert Braymand encadre tous les mois (le 2^e vendredi et le samedi qui suit) un stage d'initiation à la technique de construction en pierre sèche.

2025 : Une première phase du chantier se termine. C'est un muret de soutènement du chemin de Bogat. Ensuite reprise du muret de la propriété de M. Villermaz, donateur de l'association.



DATES À RETENIR

26-28 JUIN 2026 Journées du Patrimoine de Pays Thème 2026 : Tours et Détours.
Les 27 et 28 - circuit visite des cadoles.

Dates à définir (en partenariat avec les Amis de la Voie du Tacot) Géo-événements du Géoparc Beaujolais : balade botanique et balade géologique

<https://patrimoine-traditions-villesurjarnioux.e-monsite.com>

patrimoine.et.traditions265@gmail.com



ÉLECTIONS MUNICIPALES

Premier tour dimanche 15 mars 2026

Second tour dimanche 22 mars 2026

Le bureau de vote, situé en mairie, sera ouvert de 8h à 18h

⇒ VOUS POUVEZ VÉRIFIER VOTRE INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES, EN LIGNE :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/demarches-et-outils/ISE>
ou en contactant directement le secrétariat de mairie.



ATTENTION : La date limite d'inscription pour voter à ces élections municipales est fixée au vendredi 6 février 2026. Une demande d'inscription reçue après cette date ne vous permettra pas de voter lors de ce scrutin.

Si vous n'êtes pas inscrits et que vous souhaitez pouvoir voter à Ville-sur-Jarnioux à l'avenir, deux possibilités s'offrent à vous :

- Inscription en ligne via <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

- Inscription via le **formulaire cerfa** à remettre au secrétariat de mairie

Dans les deux cas il faudra fournir une copie de votre **pièce d'identité** et un **justificatif de domicile** de moins de 3 mois (cas général).

⇒ L'INSCRIPTION DES JEUNES ATTEIGNANT L'ÂGE DE 18 ANS est automatique **s'ils ont effectué la démarche du recensement citoyen à Ville-sur-Jarnioux.**

⇒ POUR LES NOUVEAUX INSCRITS qui n'auraient pas encore reçu leur carte électorale, celle-ci vous parviendra par voie postale au plus tard 3 jours avant le scrutin. Il peut subsister des défauts d'adressage ne permettant pas à La Poste d'en distribuer certaines. Dans ce cas, elles seront à disposition des électeurs concernés au bureau de vote le jour du scrutin.

⇒ ENFIN, SI VOUS PENSEZ NE PAS POUVOIR ALLER VOTER CE JOUR-LÀ, vous avez la possibilité de donner procuration à un tiers de confiance. Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez désigner un mandataire qui est inscrit sur les listes électorales d'une autre commune ou d'un autre consulat que vous.

En ligne sur <https://maprocuration.gouv.fr> ou via le formulaire cerfa téléchargeable en ligne.

Il vous faudra vous présenter en commissariat, gendarmerie ou consulat pour faire valider votre procuration, (sauf si vous êtes détenteur d'une CNle certifiée permettant d'attester de votre identité électroniquement).

Plus de renseignements en mairie ou sur le site internet
<https://www.ville-sur-jarnioux.fr/elections/>



Municipales : quel mode de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants ?

REPUBLICQUE FRANÇAISE | Vie publique | Au cœur de votre public | COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Liste composée d'un seuil minimum de candidats (en fonction de la taille de la commune)
Une liste peut compter jusqu'à 2 candidats de moins par rapport à l'effectif théorique du conseil municipal.

Panachage interdit (impossibilité de rayer des noms)
Alternance stricte femme/homme ou inversement

Exemple : pour une commune de 400 habitants
→ élection de 11 conseillers municipaux

2 listes A et B

1^{er} TOUR | Sans majorité absolue | **2nd TOUR**

La liste A a la majorité absolue > elle obtient la majorité des sièges (prime majoritaire), soit 6 sièges.

Les 5 sièges restants sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre la liste A et la liste B (si elle a obtenu plus de 5% des suffrages exprimés).

Mêmes règles de répartition que pour le 1^{er} tour : prime majoritaire pour la liste arrivée en tête, représentation proportionnelle.

Pour se maintenir au 2^d tour, les listes doivent avoir obtenu plus de 10% des suffrages exprimés au 1^{er} tour.

Les listes qui ont obtenu plus de 5% peuvent fusionner.

RÉFORME DU SCRUTIN MUNICIPAL

La Loi du 21 Mai 2025, visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir **la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité** sera applicable dès les prochaines élections municipales en mars 2026.

Les modalités de scrutin changent dans les communes de moins de 1 000 habitants, telles que Ville-sur-Jarnioux, et deviennent donc identiques à celles des communes de plus de 1 000 habitants.

Jusqu'à lors le scrutin était majoritaire, plurinominal à deux

tours. Les électeurs avaient le droit de rayer des noms sur les listes qui étaient présentées. **Ce n'est plus le cas aujourd'hui.**

Désormais, les règles sont celles du scrutin de liste paritaire, sans panachage possible.

C'est-à-dire que les électeurs de notre Commune auront à **voter pour une liste complète**, composée d'au moins 13 et au maximum 17 candidats avec une alternance stricte femme/homme.

Dorénavant, un bulletin de vote rayé, barré ou comportant une inscription quelconque équivaudra de ce fait à un vote nul.

Des bulletins de listes de candidats différents trouvés dans une même enveloppe de scrutin seront quant à eux comptabilisés comme **vote blanc**.

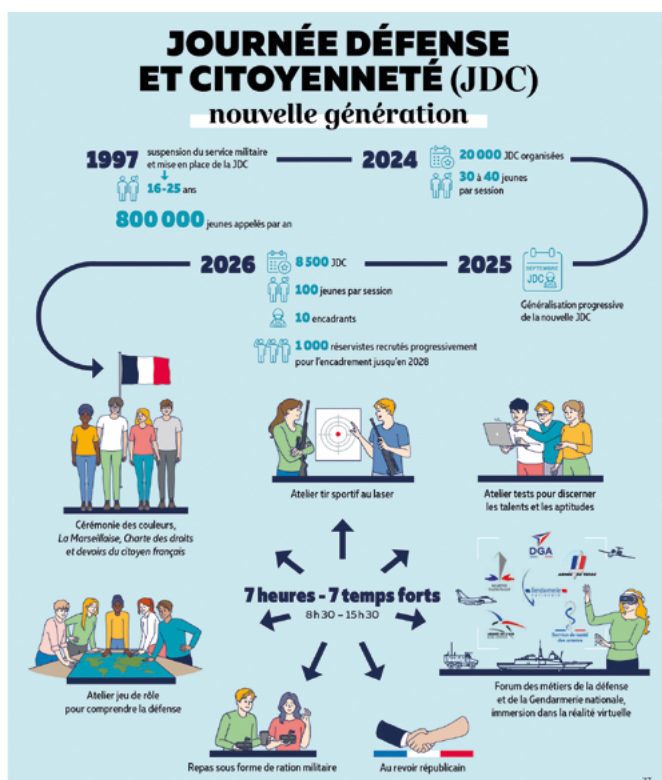
Au premier tour, si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés, elle reçoit un nombre de sièges

égal à la moitié des sièges à pourvoir (15) avec prime majoritaire, soit 8 sièges. Le reste des sièges est réparti à la **représentation proportionnelle à la plus forte moyenne** entre les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés.

Si aucune liste n'obtient la majorité absolue au premier tour, un second tour est organisé, auquel peuvent se maintenir les seules listes ayant obtenu au moins 10% des suffrages exprimés au premier tour. Des modifications et des fusions de liste sont possibles.

Le Maire est ensuite élu par et au sein du Conseil Municipal, au scrutin secret et à la majorité absolue pour les deux premiers tours de scrutin, et à la majorité relative si un troisième tour est nécessaire. **L'élection du Maire se tient lors de la première réunion du Conseil Municipal, au plus tard le dimanche qui suit le dernier tour de l'élection municipale.**

JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ - NOUVELLE GÉNÉRATION



Depuis septembre 2025, une nouvelle version de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) se généralise progressivement sur le territoire : une journée de **7 heures** de formation organisée en **7 temps forts**.

Des changements dans le contenu de cette journée, **obligatoire pour tous les jeunes français de 16 à 25 ans**, pour la rendre plus interactive et plus immersive.

Aucun changement du côté des démarches à effectuer en mairie pour se faire recenser et recevoir sa convocation à la JDC : dès 16 ans, et de préférence dans les 3 mois qui suivent leur 16^e anniversaire, les jeunes doivent se présenter en mairie avec leur **pièce d'identité**, le **livret de famille** et un **justificatif de domicile** du foyer.

Une **attestation de recensement** leur est remise, **document indispensable** pour s'inscrire à un **examen ou concours** (BEP, BAC, permis de conduire...) en attendant le **certificat individuel de participation à la JDC** délivré à l'issue de celle-ci.

Pour animer ces JDC Nouvelle Génération, le Ministère des Armées va recruter 1 000 jeunes réservistes d'ici 2027.

Accessibles à partir de 20 ans, des contrats de 1 à 5 ans sont proposés aux moins de 25 ans, de 3 à 5 ans pour les plus de 25 ans.

Pour candidater, envoyer à csnj-lyon.reserviste.fct@intradef.gouv.fr :

⇒ 1 CV récent et détaillé
⇒ Copies des titres et diplômes

⇒ 1 lettre de motivation datée et signée pour justifier de l'intérêt du candidat à servir en qualité de réserviste animateur et accompagnateur JDC

Pour en savoir plus, se rendre sur le site du Ministère des Armées :

<https://www.defense.gouv.fr/sga/au-service-nation-du-public/jeunesse/devenir-reserviste-animateur-accompagnateur>



LES BRÈVES

DU

TERRITOIRE

ACTUALITÉS, SERVICES ET
ÉVÉNEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION VILLEFRANCHE
BEAUJOLAIS SAÔNE



Le Conseil communautaire a définitivement approuvé le **Plan local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat (PLUiH)** au terme d'une enquête publique qui a mobilisé 340 habitants.

Trois objectifs majeurs : • améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants ; • favoriser le développement économique local ; • préserver les ressources naturelles et les paysages. Pour les particuliers, les communes, les entreprises ou encore les porteurs de projets, un nouveau cadre s'applique sur les

• **Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat**

UN NOUVEAU CADRE POUR LES 18 COMMUNES

18 communes. Document de référence, le **PLUiH s'applique à toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme** (permis de construire, déclarations préalables, divisions de parcelles, etc.) pour agrandir votre maison, aménager des combles, construire un garage, modifier des façades ou changer vos fenêtres, installer un abri de jardin ou une clôture, poser des panneaux solaires, etc.

► **Pour consulter les documents du PLUiH :**
agglomeration-villefranche.fr - rubrique Urbanisme

• **Tri et valorisation des déchets alimentaires**

RÉSERVEZ VOTRE COMPOSTEUR INDIVIDUEL !



INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT
pour acquérir votre
composteur individuel :



La Communauté d'agglomération propose à ses habitants des composteurs individuels pour trier leurs biodéchets et les valoriser en compost. L'objectif est d'équiper le maximum d'habitations individuelles en complément des autres solutions de compostage déjà proposées comme les composteurs partagés.

Les composteurs individuels, fabriqués à 100% avec du bois provenant des régions AuRA et Bourgogne-Franche-Comté, sont proposés au prix de 20€ (56€ sont pris en charge par la Communauté d'agglomération), et distribués **au Palais Omnisports de l'Éscale à Arnas après réservation sur le site : agglomeration-villefranche.fr** via un formulaire.

• **Développement durable**

UNE SECONDE VIE POUR LES EAUX USÉES

Grâce aux travaux réalisés à la Station de traitement des eaux usées de Villefranche, **une partie des eaux usées traitées pourront être recyclées**, plutôt que d'être rejetées dans la Saône.

Celles-ci seront stockées et réutilisées pour des besoins extérieurs qui ne nécessitent pas d'eau potable comme l'arrosage des espaces verts, le nettoyage des rues, ou bien le refroidissement des tours d'incinération des déchets du SYTRAIVAL.

Chaque année, ce sont jusqu'à 50 000 mètres cubes d'eau recyclée qui pourront être ainsi réutilisés.



• l'ampli 2025

« l'ampli », SAISON 4 !



Après 3 millésimes, dont le dernier a sacré « Stèn » et « le Fou du roi », « l'ampli » est de retour pour une 4^e édition. ➤ **Objectif** : faire éclore les nouveaux talents du territoire.

Le dépôt des candidatures est clôturé depuis le 7 décembre 2025. Et maintenant à vous de choisir ! Après une pré-sélection par un jury de professionnels et

par le public, 6 groupes seront retenus et se produiront lors des prochains concerts tremplins en avril 2026. À l'issue, le jury choisira ses deux lauréats, Or et Argent 2026. « l'ampli » s'adresse aux musiciens amateurs de 15 à 30 ans, se produisant en solo ou en groupe. Chaque candidat ou au moins un membre du groupe doit résider, travailler ou être scolarisé sur le territoire de la Communauté d'agglomération.

Pour retrouver
toutes les actualités
de « l'ampli »



• Mobilités

UNE NOUVELLE OFFRE DEPUIS LA RENTRÉE

La réorganisation du réseau unifié TCL entraîne une nouvelle gamme de tarifs qui prévoit notamment la **gratuité pour les enfants âgés de 4 à 10 ans inclus sur tout le réseau TCL unifié**.

Si la numérotation des lignes change, les itinéraires, eux, restent les mêmes. Le service « RésaLib », lui, devient « **TCL à la demande** » et continue à desservir les communes rurales. **Ce service permet de réserver un minibus de 7h à 19h30, jusqu'à 30 minutes avant le départ.** Ville-sur-Jarnioux fait partie des communes desservies grâce à la ligne « Villefranche Sud-Ouest », qui relie Cogny à Villefranche-sur-Saône, en passant par Lacenas.

Dès septembre
TCL, Cars du Rhône et Libellule
ne font plus qu'un !

TCL UN ABONNEMENT UNIQUE

tcl.fr | Demain, #tousTCL

SYTRAL MOBILITÉS |



viavélo

• Mobilités

viavélo

SERVICE DE LOCATION DE VÉLOS, ÉGALEMENT DISPONIBLE EN LONGUE DURÉE !

Viavélo, le service de location de vélos en libre-service de la Communauté d'agglomération est disponible.

Ce service est aussi bien disponible pour les petits trajets occasionnels, que pour les longues durées.

Pour une semaine (20€), ou pour un mois reconductible (40€), **35 vélos électriques sont disponibles à la location longue durée**, exclusivement réservés aux habitants du territoire. Pour cela, rendez-vous sur le site internet dédié (QR Code ci-dessous) ou téléchargez l'application Viavélo.

Pour obtenir
votre vélo longue durée



Villefranche
Agglomération
Beaujolais Saône

115 rue Paul Bert
69400 Villefranche-sur-Saône
Tél. +33 (0)4 74 68 23 08
www.agglo-villefranche.fr



INFOS PRATIQUES

TRI SÉLECTIF

2 points d'apport volontaire sont à votre disposition

Rappel : il est strictement interdit de déposer des déchets (verre, papier, carton, textile...) au pied des points d'apport volontaire (PAV) ou à proximité.

Ces dépôts sont considérés comme dépôts sauvages et peuvent provoquer des nuisances et des problèmes de salubrité publique. Nous comptons sur votre civisme.



1. Près du local technique (route de la Maladière)



2. près de la salle associative du tacot (chemin du tacot)



DÉCHETTERIE

Elles reçoivent les déchets qui ne peuvent pas être collectés par le biais de la collecte des ordures ménagères du fait de leur volume, de leur dangerosité ou de leur nature recyclable ou valorisable.

Obtenez gratuitement votre badge d'accès aux 4 déchetteries du territoire de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées en mairie sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

La délivrance est gratuite pour la première carte. En cas de perte, la deuxième carte est facturée 20€ (chèque à l'ordre du Trésor Public).

- **Déchetterie d'Anse** ► avenue de Lossburg
- **Déchetterie de Chazay** ► route de Saint Antoine
- **Déchetterie de Theizé** ► lieu-dit Le Merloup
- **Déchetterie de Saint-Laurent-d'Oingt** ► ZA Les Plaines

La plus proche est à Theizé dont les horaires sont les suivants :

	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
MATIN		9h - 12h		9h - 12h	9h - 12h
APRÈS-MIDI	14h - 17h	14h - 17h	14h - 17h	14h - 17h	14h - 17h

Plus d'informations auprès de la CCBPD :

04 74 67 00 25 ou <https://www.cc-pierresdorees.com/>

ORDURES MÉNAGÈRES



La collecte des ordures ménagères est gérée par la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS).

Elle a lieu le **LUNDI**, toutefois les horaires de ramassage peuvent varier. Vos containers doivent être sortis la veille au soir et rentrés le jour-même de la collecte.

COORDONNÉES UTILES

BIBLIOTHÈQUE DE THEIZÉ

47 rue Saint Antoine 69620 THEIZÉ
 Dans la cour de l'Agence Postale
 04 74 71 29 79 bibli.theize@gmail.com
 Mardi-jeudi-vendredi 9:30-11:30
 Mercredi 9:30-12:00 / 16:00-18:00
 Samedi 9:30-12:00

CABINET D'INFIRMIÈRES

34 route de Theizé - POUILLY-LE-MONIAL
 69400 PORTE DES PIERRES DORÉES 06 98 09 16 04

LA POSTE

333 montée Saint-Éloi - LIERGUES
 69400 PORTE DES PIERRES DORÉES
 Lundi Fermé - Mardi 09:00-11:45 / 14:30-17:00
 Mercredi-jeudi-vendredi 09:00-12:00 / 14:30-17:00
 Samedi 09:00-12:00

MAISON DU RHÔNE et MAISON FRANCE SERVICES

59 avenue du 8 Mai 1945 - LE BOIS D'OINGT
 69620 VAL D'OINGT 04 74 71 60 16

PAROISSE CATHOLIQUE SAINT-VINCENT DES PIERRES DORÉES

73 rue Peigneaux Dames - LE BOIS D'OINGT
 69620 VAL D'OINGT 04 74 71 62 93

ADMIR DU CŒUR DES PIERRES DORÉES

Premier réseau associatif national de services à la personne
 Le bourg 69620 THEIZÉ 04 74 71 15 34
 admir.despierresdorees@fed69.admr.org
 Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
 Accueil physique : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

LOCATION DE LA SALLE DU TACOT

HABITANT DE VILLE-SUR-JARNIOUX	▶ 350 €
ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE	▶ Gratuit une fois par an et 150 € pour les suivantes dès lors que la manifestation génère des profits
HABITANT HORS VILLE-SUR-JARNIOUX	▶ 700 €
Caution location salle	▶ 1000 €
Caution spécifique pour l'état de propreté de la salle et ses extérieurs	▶ 200 € (caution encaissée si l'état de propreté est non satisfaisant)
Caution spécifique pour non respect du règlement le rangement des tables/chaises	▶ 50 € (caution encaissée si les tables et les chaises sont rangées avant vérification)
Détérioration de matériel	▶ Il sera facturé 40 € la chaise et 55 € la table

Plus d'informations et réservation auprès du secrétariat de mairie : 04 74 03 81 87

SITE INTERNET

Actualités, vie locale et associative, démarches administratives... : retrouvez bon nombre d'informations répondant aux questions les plus fréquemment posées en mairie sur <https://www.ville-sur-jarnioux.fr>



Votre avis nous intéresse !

Le Conseil Municipal a à cœur de vous permettre de **participer à la vie communale**.

Pour cela différents outils de communication sont mis en place pour recueillir vos idées et suggestions d'améliorations. Accueil en mairie, mail, courrier mais aussi... Boîtes à idées ! L'une est installée au local technique route de la Maladière, l'autre se situe sur le mur extérieur de la Salle du Tacot.

Vous pouvez y déposer vos courriers, anonymes ou non, ils seront étudiés par l'équipe municipale.

MAIRIE

📍 56 rue de la mairie 69640 VILLE-SUR-JARNIOUX

📞 04 74 03 81 87 ✉️ secretariat@ville-sur-jarnioux.fr

🌐 <https://www.ville-sur-jarnioux.fr>

HORAIRES D'OUVERTURE

- Lundi 9h00 - 18h00
- Mardi 7h30 - 11h30
- Mercredi 7h30 - 15h30
- Vendredi 8h00 - 11h30 / 14h - 15h30
- FERMÉ LE JEUDI ET LE SAMEDI

OFFERT PAR LA MAIRIE DE VOTRE COMMUNE

TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION PANNEAUPOCKET

Pour vous informer et vous alerter, votre Mairie s'équipe de **PanneauPocket**.

Toute l'actualité de votre Commune, les événements, les informations de coupures réseaux, travaux sur la voirie, alertes météo et bien plus encore... seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

Disponible sur Play Store (Android), App Store (Apple) ou AppGallery (Huawei)

Retrouvez également toutes les infos et alertes des communes depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com

NUMÉROS D'URGENCE

GENDARMERIE DE VAL D'OINGT

📍 242 rue de la Petite Gare - LE BOIS D'OINGT

69620 VAL D'OINGT 📞 04 74 71 60 02

Du lundi au samedi : 8h-12h / 14h-18h30

Dimanche et jours fériés : 9h-12h / 15h-18h

Centre antipoison 04 72 11 69 11

Hôpital de Villefranche : 04 74 09 29 29

Avenue des Charmilles 69400 GLEIZÉ

Permanence de soins ambulatoires

(médecins de garde) 116 117

Pharmacie de garde 32 37

Vétérinaire de garde 31 15

Alerte attentat - Alerte enlèvement 197

Samu social - Accueil des personnes sans abri 115

Enfants disparus 116 000

Enfance en danger 119

Service-Public.fr

NUMÉROS D'URGENCE

Samu	Police	Pompiers	Urgence SMS	En mer	Europe
15	17	18	114	196	112

DES NUMÉROS D'ÉCOUTE ET D'INFORMATION EXISTENT ÉGALEMENT :

Femmes victimes de violence 39 19

Prévention du suicide 31 14

Maltraitance envers les personnes âgées

et les personnes en situation de handicap 39 77

Canicule info service 0800 06 66 66



Ville sur Jarnioux 2025

Conscrits de la Classe en 5

Photo Pichon



MAIRIE DE VILLE-SUR-JARNIOUX

56 rue de la mairie 69640 VILLE-SUR-JARNIOUX | 04 74 03 81 87
secretariat@ville-sur-jarnioux.fr | <https://www.ville-sur-jarnioux.fr>

HORAIRE D'OUVERTURE

Lundi 9 h-18 h • Mardi 7 h 30-11 h 30 • Mercredi 7 h 30-15 h 30 • Vendredi 8 h-11 h 30 / 14 h-15 h 30 • FERMÉ LE JEUDI ET SAMEDI